



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 8 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 1^{er} octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 8 octobre 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 30
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les dossiers pour les projets 2025 dans le cadre du dispositif d'aide aux communes du Département doivent être déposés avant le 15 octobre 2024.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour la rénovation de la salle Camille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de rénovation de la salle Camille
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort dans le cadre des aides aux communes
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2025
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 octobre 2024, et de la publication le 10 octobre 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN